

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le onze du mois de mai, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué conformément aux articles L2121-7, L2121-10 à L2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu inhabituel de ses séances, à savoir la Salle Polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire.

Présents : MM. BERNARD, MATHERON, LIOTARD, PEYRICHOU, BEAUME, MILLET, GAILLARD, DOPFFER, MATHIEU, PIERSON, ROUSSEL, PAVIER.

Absent(s) / excusé(s) : MM. MICHEL, COLLANGE, JACQUEMOUD

Pouvoir(s) : MM. MICHEL à LIOTARD, COLLANGE à BERNARD, JACQUEMOUD à MATHERON

Secrétaire : MM. GAILLARD Yves

Début de la séance : 20h00

Délibérations

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2021**

Approuvés sans réserve.

N° 2021_30 Subvention de fonctionnement 2021 aux associations et autres personnes de droit privé & autres entités – V2

Considérant la nécessité de statuer sur les nouvelles demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 1 abstention (MILLET) :

✓ décide d'attribuer les sommes suivantes aux associations comme ci-après (article 6574) :

NOM	MONTANT	NOM	MONTANT
ACHB (bibliothèque)	1 000,00	La Clé de Sol'Eil	500,00
Club Lussois du 3 ^{ème}		Les Secouristes en Herbe	2 000,00
Judo Club Veynois	800,00	Amicale Sapeur Pompiers	2 000,00
USV Football	200,00	ANPCVMVEA	
Les Amis de la		Lus Culture	2 000,00
Les Amis de l'école	2 500,00	ADMR Les Lucioles	8 500,00
Ski Club Veynois			
Foyer ski de fond Lus	1 500,00		
YOGANANDA			
MJC Veynes			
ADMR Le Pinier	600,00		
TEAM Hautes Alpes	2 000,00		

xxxxxx ☞ subventions précédemment attribuées

N° 2021_31 Station de Lus La Jarjatte - organisation et distribution des secours sur itinéraires en période estivale

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante un contrat de prestation de sécurisation et de distribution de secours sur itinéraires en période estivale sur le site de la station de Lus la Jarjatte.

Considérant la nécessité de faciliter le bon déroulement de la saison à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 1 abstention (ROUSSEL) décide :

- de valider l'objet et les termes du « organisation et distribution des secours sur itinéraires en période estivale - Site de Lus La Jarjatte » présenté par le Département de la Drôme d'une durée de un an sur la base d'une somme forfaitaire de 4 500 € l'an, renouvelable trois fois par tacite reconduction ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer le présent contrat ;
- de charger Monsieur le maire de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

N° 2021_32 Voiries communales – demande de subvention auprès du Département de la Drôme au titre des amendes de police

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante un projet de signalisation horizontale intéressant le hameau de La-Croix-Haute, en agglomération sur la RD 1075, et le chef lieu devant des bâtiments communaux.

Considérant la possibilité de solliciter le Département pour l'obtention d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- de valider le projet de signalisation horizontale estimé à 5 631,90 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le maire à solliciter auprès du Département de la Drôme une subvention, la plus élevée possible, sur les crédits alloués au titre des amendes de police ;

- de charger Monsieur le maire de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

N° 2021_33 Personnel communal – détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

- Vu l'avis (favorable) du Comité Technique en date du 13 / 04 / 2021.
Considérant la nécessité de délibérer sur le taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :
- ✓ de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cadre d'emploi	Grades	Taux promotion
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	100 %

N° 2021_34 Personnel communal – création d'un poste d'Agent Spécialisé principal de 1^{ère} classe des Écoles Maternelles (ATSEM)

Considérant la possibilité de créer un emploi d'ATSEM principal de de 1^{ère} classe classe, ceci en relation avec les conditions d'avancement validées par l'agente actuellement en poste.

Considérant le rapport de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide de la création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 1^{ère} classe ;
- dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de l'arrêté relatif à l'avancement de grade correspondant ;
- dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget général 2021.

N° 2021_35 Personnel communal – RIFSEEP – mise en place du CIA

Vu la délibération 2017-27 du Conseil municipal de Lus-la-Croix-Haute du 11 avril 2017 relative à la mise en place du RIFSEEP sur la partie IFSE ;

Vu l'avis du comité technique en date du 23 février 2021 (favorable avec demande de rectification) sur la partie Complément Indemnitaires Annuel (CIA).

Monsieur le Maire rappelle ou présente aux membres de l'assemblée délibérante les termes de la délibération relative à la mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Il précise que la mise en œuvre de ce régime indemnitaire intéressait la partie Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE).

Considérant la volonté d'attribuer la seconde partie, à savoir celle relative au CIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide de mettre en œuvre le CIA sur l'exercice 2021 selon les modalités ci-après, à savoir :
 - ✓ date d'effet ➔ décembre 2021,
 - ✓ cadres d'emplois concernés :

➔ rédacteurs

➔ adjoints administratifs

➔ A.T.S.E.M.

➔ adjoints techniques

- dit que les bénéficiaires sont :
 - ✓ les agents titulaires
 - ✓ les contractuels de droit public comptant 12 mois d'ancienneté
- dit que les critères d'évaluation retenus sont les suivants :
 - ✓ catégorie B – groupe G1 ➔ appréciation générale littéraire, capacité d'encadrement, qualités relationnelles
 - ✓ catégorie C – groupe G1 ➔ appréciation générale littéraire, capacité d'encadrement
 - ✓ catégorie C – groupe G2 ➔ appréciation générale littéraire
- dit que la modalité de versement retenue sera annuelle (après les évaluations, soit en décembre)
- dit que les montants annuels maximum instaurés par la collectivité et conformes aux différents cadres d'emplois sont les suivants :
 - ✓ catégorie B – groupe G1 ➔ 2 380 €
 - ✓ catégorie C – groupe G1 ➔ 1 260 €
 - ✓ catégorie C – groupe G2 ➔ 1 200 €
- dit qu'en cas d'arrêt maladie, accident, maladie professionnelle, le régime indemnitaire sera suspendu à compter de 1^{er} jour d'arrêt.
- dit que les crédits correspondant sont inscrits au budget de la collectivité.

N° 2021_36 Budget annexe service des eaux – Décision Modificative de virement de crédits n° 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / 10005	Installations, matériel et outillage techniques	1 110,00
	Total	1 110,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2156 / 10005	Matériel spécifique d'exploitation	1 110,00
	Total	1 110,00

N° 2021_37 Budget Commune – Décision Modificative de virement de crédits n° 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
20 / 2033 / 178	Frais d'insertion	1 000,00
23 / 2313 / 92	Constructions	34 000,00
	Total	35 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2135 / 197	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	35 000,00
	Total	35 000,00

Divers

- **Lignes Directrices de gestion communale** : présentation du dispositif pour mise en œuvre au 1^{er} juin 2021.
- **Élections Régionale & Départementale** : point d'étape sur le dispositif sanitaire à mettre en œuvre et sur l'inscription pour la tenue du bureau de vote.
- **Voiries communales** : présentation de la modification de l'agglomération au chef lieu sur la RD 505.
- **Drôme Aménagement Habitat** : présentation du projet de convention avec la Commune au titre de la fourniture de chaleur.